



## **Circulaire concernant la grippe pandémique (H1N1) 2009 destinée aux responsables des structures de la petite enfance, des écoles et des établissements de formation**

Le virus de la grippe (H1N1) 2009 est un nouveau virus identifié au printemps 2009. Les symptômes de la grippe pandémique (H1N1) 2009 s'apparentent à ceux de la grippe saisonnière. Du fait des risques de propagation plus élevés dans les structures de la petite enfance et les écoles et des risques de complication pour les enfants en bas âge, les autorités cantonales responsables émettent les directives et les recommandations suivantes. Celles-ci s'adressent aux structures de la petite enfance, aux écoles et aux établissements de formation. **Elles pourront être adaptées en fonction de l'évolution de la situation.**

### **Directives à l'intention des structures de la petite enfance, des écoles et des établissements de formation :**

- **Promotion des mesures d'hygiène personnelle auprès du personnel de la structure de la petite enfance/ de l'école / de l'établissement de formation. des élèves / étudiant-e-s, et dans la mesure du possible, en fonction de leur âge, auprès des enfants**
- **Eloignement de la structure de la petite enfance / des écoles / des établissements de formation des enfants / élèves / étudiant-e-s et des collaborateurs-trices présentant des symptômes grippaux jusqu'à un jour après la disparition des symptômes**
- **A partir du 3<sup>ème</sup> cas d'absence au même moment dans la structure de la petite enfance / l'école / l'établissement de formation (enfants / élèves / étudiant-e ou collaborateurs-trices), informer le médecin cantonal par téléphone**
- **Le port du masque généralisé n'est pas recommandé. En revanche, les collaborateurs-trices ainsi que les étudiante-s ayant eu un contact avec un malade devraient porter un masque en présence d'autres personnes pendant les 7 jours suivant le contact.**

### **• Symptômes de la grippe chez les enfants en bas âge**

Les enfants grippés peuvent manifester les mêmes symptômes que les adultes, mais on remarque certaines différences. **Une évolution typique comporte une infection aiguë des voies respiratoires accompagnée d'une fièvre supérieure à 38°C.** Une manifestation soudaine de fièvre élevée se traduit par des frissons. Fréquemment toutefois, seule une fièvre peu élevée se manifeste. En outre, de nombreux malades souffrent de maux de gorge, de toux sèche ou de rhume. D'autres signes typiques peuvent survenir: maux de tête, douleurs musculaires et articulaires. Une importante fatigue et un manque d'appétit sont en outre possibles. **Lorsque la grippe pandémique (H1N1) 2009 est en cause, les enfants notamment peuvent également souffrir de nausées, de vomissements ou de diarrhées. Nous rappelons que l'acide acétylsalicylique et ses dérivés, contenus notamment dans l'Alcacyl®, l'Aspegic® et l'Aspirine®, ne doivent pas être administrés aux enfants, notamment pour faire baisser la fièvre, ceci afin d'éviter une complication rare mais grave.**

- **Commentaires concernant les directives :**

- **Respect des mesures d'hygiène personnelle :**

Le respect des règles d'hygiène est fondamental pour la prévention de la grippe comme des autres maladies infectieuses (pour les structures de la petite enfance, voir le « Manuel de prévention des maladies infectieuses dans les structures d'accueil de la petite enfance », p.10).

L'Office fédéral de la santé publique met à disposition deux affichettes d'information avec des pictogrammes qui récapitulent les règles d'hygiène à observer (voir annexe 1). Ces documents peuvent être téléchargés sur le site : [www.pandemia.ch](http://www.pandemia.ch). Nous vous recommandons d'afficher ces deux documents à un endroit visible de la structure de la petite enfance / des écoles / des établissements de formation afin d'informer le plus grand nombre.

Les mesures d'hygiène personnelle doivent être promues auprès de l'ensemble du personnel des structures de la petite enfance / des écoles / des établissements de formation, ainsi qu'auprès des élèves / étudiant-e-s, et, selon leur âge, également auprès des enfants

- 

- **Eloignement des enfants / élèves / étudiants-e-s et des collaborateurs-trices présentant des symptômes grippaux :**

Il est important que les enfants / élèves / étudiant-e-s et les membres du personnel qui sont malades restent à la maison et qu'ils consultent un médecin au besoin. Les enfants / élèves / étudiant-e-s devraient rester à la maison jusqu'à un jour après dissolution des symptômes et informer la structure de la petite enfance / les écoles / les établissements de formation. Il est important que l'enfant / l'élève / l'étudiant-e malade qui reste à la maison n'ait pas de contacts avec d'autres enfants ou des personnes présentant un risque de développer des complications en cas de maladie. **En cas d'enfant / élève / étudiant-e malade**, le personnel séparera l'enfant / l'élève / l'étudiant-e malade de ses pairs et l'enverra à la maison après avoir informé ses parents, le cas échéant.

- **Les femmes enceintes qui travaillent dans des structures de la petite enfance ou en milieu scolaire, comme toutes les femmes enceintes, doivent tout particulièrement respecter les mesures d'hygiène personnelle et éviter les contacts étroits.** Une femme enceinte présentant des symptômes grippaux devrait sans attendre contacter un médecin.

- **Fermeture des structures de la petite enfance / écoles / établissements de formation**

En l'état actuel des connaissances, une fermeture généralisée des structures de la petite enfance / écoles / établissements de formation n'est pas recommandée, et cela même si un cas d'infection est confirmé et identifié dans une structure de la petite enfance / une école / un établissement de formation.

En fonction de l'évolution de la situation, l'éventuelle fermeture partielle ou totale d'un site ou d'une structure / école / établissement fera l'objet d'une appréciation au cas par cas.

- **Masques**

Des masques pour le personnel de l'Etat seront distribués par le SPO. En raison des délais de livraison, les masques ne seront à disposition qu'à partir de la mi-septembre.

**En cas de questions :** consulter le site internet du canton

[http://admin.fr.ch/dsas/fr/pub/communication/grippe\\_a\\_h1n1.htm](http://admin.fr.ch/dsas/fr/pub/communication/grippe_a_h1n1.htm) ou le site Internet de l'Office fédéral de la santé publique [www.pandemia.ch](http://www.pandemia.ch), ou encore appeler la hotline 031 322 21 00 (de 8 h à 18 h).

Pour les questions spécifiques à notre canton, appeler le Service du médecin cantonal : +41 26 305 79 80.

- Annexes :**
- Affichette de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) « La grippe pandémique: Mesures pour nous protéger »
  - Affichette de l'OFSP « La grippe pandémique: Important en cas de symptômes »